

Juliette CARANTA-PAVARD
97400 SAINT-DENIS
(Née le 24/04/1936 - 73 ans...)

Affaire H-D-K GRONDIN / R-P VICTORIA

N° 1 – TRANSGRESSIONS

- Construction illégale et irrégulière
- Favoritisme municipal
- Incitation à la fraude fiscale
- Discrimination administrative
- Permis de complaisance

N° 2 – EFFETS INDUITS SUR MA PERSONNE

(Pour avoir dénoncé le N°1)

- Intimidations – Insultes – Menaces
- Agression – Dégradation de véhicule
- Harcèlement judiciaire
- Ecoutes téléphoniques
- Violences policières

Courrier en recommandé avec AR + Fax

Monsieur Raymond DOUMAS
Procureur général
Cour d'Appel de la Réunion
97400 SAINT-DENIS

Saint-Denis, le 06 septembre 2009

*Parce que mon voisin GRONDIN a décidé un jour de 2004 de **frauder le fisc** en construisant un immeuble sans permis de construire avec la haute protection du député-Maire René Paul VICTORIA ; parce que dans nos voisinages immédiats, d'autres administrés « affiliés » bénéficient des mêmes libéralités ; parce que la municipalité ANNETTE perpétue, par le biais de la même Brigitte LAMY, Directrice de l'Urbanisme réglementaire, les mêmes délits...etc...etc.*

Je suppose que, compte tenu du « dossier très sensible » que représente ce que vous vous égarez à nommer « [mon] affaire » (sic), vous êtes informé que, à deux reprises, je me suis soustraite à mes devoirs de justiciable en ne répondant pas aux deux nouvelles et dernières citations à comparaître. Soit celles des :

- **10 juillet 2009** : je ne sais devant quelle juridiction et pour quel chef d'accusation, mais toujours par Mme LAMY, Directrice fantoche et corrompue de l'Urbanisme Réglementaire de Saint-Denis.
- **25 août 2009** : citée je ne sais par qui, devant qui et pourquoi. Je ne veux pas le savoir.

J'ai ainsi ignoré les démarches des huissiers et refusé tout net de recevoir « jugements » et autres « citations ». Je ne réceptionne plus aucun courrier recommandé depuis plus d'un an...

Je ne vais pas, pour l'heure, trop développer le sujet. Je ne vais pas faire état des grands ou monstrueux scandales qui émaillent votre « règne », depuis votre nomination à ce poste en janvier 2005, à partir des exploits de certains de vos magistrats (et je n'en sais que ce que les deux principaux quotidiens relatent, malgré leur extrême prudence....).

Je ne parlerai que de moi, et de mon expérience de « justiciable », affublée d'entrée de jeu d'une « **présomption systématique de culpabilité** » par une bande de magistrats, « chefs » de toutes les juridictions pénales (hormis la Cour d'Assises...) qui, « au nom du peuple français » se sont régalés **pendant une année pleine** (sur commande spéciale des nommés LAMY-CHARRITAT-FOURNEL-VICTORIA) à chercher tout moyen, n'importe quels moyens, pour me faire plier dans l'affaire en titre (Je n'avais, alors, pas encore insulté la « pure » Brigitte LAMY ; je n'avais QUE dénoncé ses agissements de fonctionnaire corrompue...). Je cite les magistrats, ne retenant que les principaux, médiatiques en diable et acteurs enthousiastes de ce Grand Guignol judiciaire, par ordre d'entrée en

NB : Un recueil de tous les courriers relatifs à cette affaire, faxés à l'ensemble des décideurs locaux (depuis le 24/04/2006), est en cours d'élaboration pour diffusion.

scène : M. DANDRADE, Juge de Proximité ; F.COURTAIGNE, Président du Tribunal de Police ; C. MORGAN, Président du Tribunal Correctionnel ; Mlle H. BIGOT, Substitut du Procureur ; F. MUGUET, Procureur de la République ; H. PROTIN, Président de la Chambre Correctionnelle d'Appel ; M. BAUD, Substitut Général, sans oublier leurs différents assesseurs-collaborateurs, partie prenante de la triste mascarade ; à l'exclusion d'une seule (tout à votre honneur, madame !) qui a osé tirer la manche du Président PROTIN, lorsqu'il déraillait trop loin dans ses « analyses » me concernant....

Vous avez été personnellement informé de leurs agissements par ma lettre du 29/08/2008, et les suivantes.

Tous ces « juges » véreux, pervers jusqu'au sadisme, pratiquant, pour deux d'entre eux, une incroyable grossièreté, ont donc fait jouer à mon encontre « la présomption de culpabilité », d'autant plus facilement que je leur avais signifié que ne m'abaisserais pas à me défendre, comparaisant **15 fois**, sans avocat...

Est-il nécessaire d'ajouter que François MUGUET, Procureur de la République, a, jusqu'à ce jour, automatiquement classé, ou ignoré, TOUTES mes plaintes ?

Cette équipe là a fait bien plus que se disqualifier, c'est une honte pour ce qu'on appelle la « JUSTICE » française. Mais je considère que je reviens de loin : imaginez que cette engeance ait pu me soupçonner de crime (**d'assassinats, comme mon voisin GRONDIN...**) en d'autres temps, j'aurais « bénéficié » du sort de Christian RANUCCI...

Et vous voudriez que j'aie à nouveau me livrer à ces gens là, ces malades ayant échappé aux récentes conditions d'admission à l'Ecole Nationale de la Magistrature ? (Examens psychologiques préalables, effectués par un psychiatre, à base de test de personnalité et d'aptitude à la profession, assortis d'un comité de suivi et d'évaluation ; enfin !). Votre ancien confrère, « Samuel CORTO », en publiant « PARQUET FLOTTANT » donne des qualificatifs très valorisants à la corporation : « *incontrôlables, récompense des plus serviles, paradis pour obsessionnels, etc... etc...* ». Mais je n'ai pas eu besoin de lui pour porter diagnostic sur certaines de mes « relations » judiciaires...

Tout cela pour vous annoncer, Raymond DOUMAS, que je ne comparâtrai PLUS JAMAIS là où tous les coupables, tous les grands coupables de l'affaire GRONDIN/VICTORIA, ont été volontairement dispensés, par vos services, de répondre de leurs actes délictueux.

A moins que – habitué à la chose – vous trouviez moyen de m'y obliger par la force (Souvenez vous : « *FORCE restera à la FORCE* »). Ce dont je doute, tout de même ; la force des brutes a ses limites, nous sommes en pays de droits, au pays des Droits de l'Homme, voyons !

Tout cela aussi pour vous dire que je n'admettrai aucune condamnation et ne me soumettrai à aucune sanction financière (celles prononcées durant l'année 2008 se sont volatilisées. Ces sanctions étaient « secondaires » ; la principale, la punition mafieuse, étant la persécution concertée et organisée).

Sachez enfin, Raymond DOUMAS, que je me battraï À MORT pour que pas un seul centime d'euro, durement et honorablement gagné par ma famille – et vous, vous savez à quel point – ne me soit arraché.

Juliette CARANTA-PAVARD

- Copie aux principaux « acteur-décideurs » qui, par action et (surtout) par omission, ont prêté leur concours à l'opération H. GRONDIN/ R-P VICTORIA :

- ✓ le Préfet de la Réunion, P-H. MACCIONI,
- ✓ l'Evêque de la Réunion, M. G. AUBRY,
- ✓ le Directeur des services fiscaux, PH. RENARD,
- ✓ le Président de la CRC, J. BRANA

- Copie à la Garde des Sceaux, M. ALLIOT MARIE (saisie dès le 29.08.07 de cette affaire)

- Copie au Directeur de la Police Nationale de la Réunion, Ph. TRENEC (avec appel à une attention particulière afin d'assurer la sauvegarde de mes biens et de ceux de mes enfants ; et surtout, la sécurité physique de ma personne et de celle des miens – dont 2 enfants de 1 an 1/2 et 7 ans)

- Copie à la presse locale et nationale

NB : Un recueil de tous les courriers relatifs à cette affaire, faxés à l'ensemble des décideurs locaux (depuis le 24/04/2006), est en cours d'élaboration pour diffusion.